

jects, sans qu'il y eust personne qui s'opposast à telles violences, en l'absence du seigneur, qu'ils scavoyent estre en estrange et loingtaine region, et avoit renoncé au monde, ayant seulement laissé le régime et gouvernement de sa maison et enfans à une femme, laquelle quoy qu'elle fut de grands et illustres parents, si est ce qu'elle estoit seulement une femme, et de laquelle les parents la plupart, suivoyent les entreprises d'Outremer, de mode que ceux qui infestoyent la mere et les enfans de Beaujeu, ne respectoyent grandement son sexe, ny le bas aage de ses petits enfans. A ces causes les supplia (comme ils luy appartenoyent de proche parentage) de donner ordre que le prince Humbert son mary luy fust rendu, autrement sa maison, elle et ses enfans estoyent en branle d'une grande ruine (1). »

Les deux prélats interposèrent leurs bons offices pour obtenir du pape la cassation des vœux du Templier, affaire considérée comme grave.

Pendant que des démarches actives avaient lieu à ce sujet, Humbert reparut soudainement à Beaujeu. Par un de ces brusques revirements familiers à ce caractère indompté, il avait brisé ses chaînes, s'était délié de sa propre autorisation et avait rompu ses vœux aussi facilement qu'il les avait formés.

La joie des uns égala la consternation des autres. On ne pensait plus le revoir. Il reparaisait aussi impétueux et téméraire que devant.

Mais il avait deux comptes sérieux à régler, l'un avec l'Eglise, l'autre avec le Temple. Se jouer de vœux solennellement jurés n'était pas alors un mince délit. Les foudres ecclésiastiques étaient suspendues sur sa tête. S'en inquiétait-il ? On ne sait. Mais on s'inquiétait autour de lui. Pierre le Vénérable s'entremet.

(1) Guillaume Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 406.